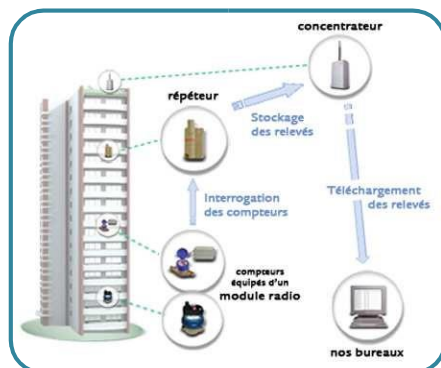


## La télérelève des compteurs d'eau

La télérelève est un système de relève automatique des compteurs à distance, de dernière génération, et par télé report.

Des concentrateurs sont installés à proximité des modules radio présents sur les compteurs d'eau afin de réaliser un relevé périodique ou à la demande.



### Que va apporter la mise en place de la télérelève des compteurs d'eau potable ?

A partir de 2016, la mise en place du télérelevé des compteurs d'eau permettra l'accès à de nouveaux services :

- des factures semestrielles pour tous les abonnés correspondantes aux consommations réelles,
- Pas de passage obligatoire à votre domicile sauf en cas de contrôle, de contraintes particulières ou de problèmes techniques,
- Consultation régulière des consommations via internet pour chacun des clients,
- Historique des consommations,
- Alerte en cas de fuite\* par mail, SMS ou courrier.

### Pourquoi certains compteurs sont-ils renouvelés ?

Les compteurs existants ne sont pas tous équipables d'un module radio permettant le relevé à distance. Le module radio qui vient se clipser sur le compteur existant est très spécifique et, dans certains cas, nécessite le remplacement du compteur.

### Par qui l'intervention est-elle réalisée ?

Le déploiement du matériel de radiocommunication ainsi que le remplacement des compteurs en cas de nécessité sont assurés par ALTEAU.

### Qui est à l'initiative de la mise en place de la télérelève ?

C'est le syndicat qui est à l'initiative de ce projet : le déploiement de l'ensemble des compteurs, estimés à 18 000, est réparti sur deux années, 2014 et 2015.

L'entretien et l'exploitation des différents matériels (antenne radio, tête émettrice, serveur web) sont réalisés par ALTEAU.

### Est-ce gratuit ?

Le déploiement de la télérelève est intégré dans le prix de l'eau actuel et est donc autofinancé par les économies prévues sur les fuites et l'amélioration de la relève des compteurs. L'ensemble des services proposés aux usagers (suivis web, alertes fuites, etc.) est également intégré dans la prestation sans aucune participation financière.

### Qu'en est-il des ondes électromagnétiques ?

Les valeurs d'exposition induites par les modules radio disposés sur les compteurs sont très inférieures aux seuils réglementaires et aux appareils qui vous entourent au quotidien (téléphone portable, borne wifi,...).

La technologie employée par l'opérateur retenu utilise la bande de fréquence de 169 MHz. Les ondes émises sont équivalentes à celles d'une télécommande de portail.

### Mes données personnelles seront-elles protégées ?

L'intégralité des données qui transiteront via les signaux radio sont anonymes. Les informations rapatriées sont les index compteurs, les alertes (fuites, retour d'eau, ...).

\* Critère de suspicion de fuite = 7 jours sans que le compteur ne s'arrête de tourner